

AJOUTER

Appendice A - Section 5 -Sous-section 1.2

NOTE 2.0 - Le 30 septembre est un nouveau jour férié fédéral. Les édifices seront fermés ce jour-là.

Appendice A - Exigences financières - Section 6 - Taux de main-d'œuvre - Généralités

SUPPRIMER "Saskatchewan".

- On s'attend à ce que les promoteurs incluent dans leurs soumissions les éventuelles augmentations futures du salaire minimum. Une réduction du personnel pour faire face à ces augmentations pourrait annuler le contrat.

Annexe A - Section 2 - Tableau

SUPPRIMER "TRAVAIL DE PROJET

REEMPLACER

| AUTRES BESOINS DE NETTOYAGE ANNUELS/SEMESTRIELS INCLUS DANS LE PRIX DE BASE | FRÉQUENCE |
|---|------------------|
| Laver tous les murs des entrées, des couloirs | 1 fois par année |
| Planchers à surface dure nettoyés et munis d'un nouveau revêtement (deux couches) | 2 fois par année |
| Planchers à surface dure polis | 2 fois par année |
| Planchers à surface dure décapés et <u>refinis</u> | 1 fois en 3 ans |

Annexe A –Section 2

Supprimer

2. Description des éléments

1. Capacité financière

Le CNRC doit avoir l'assurance que les soumissionnaires disposent des ressources financières et de la stabilité financière nécessaires pour parer aux besoins de liquidités résultant du contrat. Pour faire la preuve de sa capacité financière, le soumissionnaire doit joindre à sa proposition les éléments suivants :

- a) Les états financiers vérifiés ou, si ces derniers ne sont pas disponibles, les états financiers non vérifiés de l'entreprise pour les trois (3) derniers exercices et l'état des résultats au 31 décembre 2018.

- b) Une lettre de confirmation de l'institution bancaire du soumissionnaire indiquant la valeur de l'ensemble des marges de crédit accordées au soumissionnaire et faisant état du crédit toujours disponible et non utilisé au 31 décembre 2018.

REPLACER

2. Description des éléments

1. Capacité financière

Le CNRC doit avoir l'assurance que les soumissionnaires disposent des ressources financières et de la stabilité financière nécessaires pour parer aux besoins de liquidités résultant du contrat. Pour faire la preuve de sa capacité financière, le soumissionnaire doit joindre à sa proposition les éléments suivants :

- a) Les états financiers vérifiés ou, si ces derniers ne sont pas disponibles, les états financiers non vérifiés de l'entreprise pour les trois (3) derniers exercices et l'état des résultats au 31 décembre 2020.
- b) Une lettre de confirmation de l'institution bancaire du soumissionnaire indiquant la valeur de l'ensemble des marges de crédit accordées au soumissionnaire et faisant état du crédit toujours disponible et non utilisé au 31 décembre 2020.